



**Date de la convocation**

4 décembre 2009

**Date d'affichage de la convocation :**

4 décembre 2009

**Nombre de conseillers municipaux :**

• **en exercice**

43

• **Présents à l'ouverture**

41

**Transmission en Préfecture le :**

18 décembre 2009

**Date d'affichage du compte-rendu :**

18 décembre 2009

**Publication au recueil des actes administratifs le :**

21 décembre 2009

Le 15 décembre 2009, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'hôtel de ville, en séance publique, sous la présidence de M. Bruno JONCOUR, Maire.

**Membres présents** : Mme DIOURON, M. MAYEUX, Mme BLEVIN, M. BONNIN, Mme RAULT, M. DELOURME, Mme LE GAGNE, MM. BLEGEAN, GUENIFFEY, Mme SEITE, M. FUAN, Adjoints.

Mmes BOT, RIO, M. ROBERT, Mme MINET, MM. CROCHET, LORANT, MARMIGNON, Mmes SOULIMAN, PIAT, DE LAVENNE, M. DREVES, Mme LE GONIDEC, M. ALIPOUR, Mmes LEBRETON, GRONDIN, MM. BENAY, BEN ABDELWAHAB, Mme BOULDE, MM. AUFFRET, LE BERE, BOIVIN, Mmes LEFAUCHEUR, HUBERT, M. LE GUERN, Mme GACEL, M. IBNYASSIN, Mmes GUYONNET, MEYER, M. BOURQUARD, Conseillers Municipaux.

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

- M. MAYEUX donne pouvoir à M. BLEGEAN (à partir de la délibération n°2)
- M. LE RUN donne pouvoir à Mme BOULDE
- Mme COTTRET donne pouvoir à Mme LE GONIDEC

**Sorties et entrées des adjoints et conseillers municipaux pendant la séance :**

- Départ de Mme LEBRETON à la délibération n°2
- Départ de M. MAYEUX à la délibération n°2
- Sortie de M. BOURQUARD à la délibération n°3, retour à la n°17a
- Sorties de M. IBNYASSIN à la délibération n°3, retour à la n°4 ; à la n°5, retour à la n°15
- Sortie de Mme BOT à la délibération n°3, retour à la n°15
- Sorties de M. DREVES à la délibération n°3, retour à la n°14 ; à la n°17l, retour à la n°19
- Sortie de M. BOIVIN à la délibération n°4
- Sortie de M. ALIPOUR à la délibération n°8, retour à la n°14
- Sortie de Mme HUBERT à la délibération n°17e, retour à la n°17l

**Secrétaire de séance :**

- M. ROBERT

**La séance est levée à 21 heures 50**

### 1 – Pacte de solidarité territoriale, financière et fiscale

Le Conseil Municipal :

- approuve la teneur du Pacte de Solidarité Territoriale Financière et Fiscale élaboré par Saint-Brieuc agglomération pour la période 2009-2014,
- autorise Monsieur le Maire à signer ledit Pacte de Solidarité Territoriale Financière et Fiscale.

RAPPORTEUR : M. LE MAIRE

Présents : 41

Pouvoirs : 2

Total : 43

Exprimés : 43

Voix Pour : 43

Voix Contre : 0

Abstention : 0

### 2 - Budget Primitif de la Ville – Exercice 2010

Le Conseil Municipal adopte le Budget Primitif de la Ville de SAINT-BRIEUC pour l'exercice, tel qu'annexé à la délibération.

RAPPORTEUR : M. LE MAIRE

Présents : 39

Pouvoirs : 3

Total : 42

Exprimés : 35

Voix Pour : 32

Voix Contre : 3

Abstentions : 7

(M. LE BERE, M. BOIVIN,  
Mme MEYER)

(Mme LEFAUCHEUR, Mme HUBERT, M. LE GUERN,  
Mme GACEL, M. IBNYASSIN, Mme GUYONNET, M.  
BOURQUARD)

### 3 - Etat des subventions 2010

Le Conseil Municipal :

- décide le versement des subventions figurant dans l'état annexé à la délibération,

IMPUTATION		LIBELLES	MONTANTS EN €	
			BP 2009	BP 2010
		<b><u>SUBVENTIONS ACTION SOCIALE</u></b>		
520 65	657362	Centre Communal d'Action Sociale	2 583 940	2 683 000
61 65	6574	Office Retraités Briochins (ORB)	100 000	100 000
		<b><u>SUBVENTIONS VIE ASSOCIATIVE</u></b>		
020 65	6574	Amicale des Employés Municipaux	91 470	96 470
114 65	6574	Société Nationale de Sauvetage en Mer	1 728	1 728
		<b><u>SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES</u></b>		
		<i>Equipes artistiques</i>		
313 65	6574	Compagnie du Chien Bleu	5 500	5 500
313 65	6574	Fiat Lux	36 300	36 300
313 65	6574	Intervalles	3 500	3 500
313 65	6574	Théâtre Folle Pensée	76 800	76 800
313 65	6574	Théâtre Folle Pensée (classe d'art dramatique)	5 280	5 280
		<i>Associations culturelles</i>		
33 65	6574	Fédération international de l'école française des Tambours	1 500	1 500
33 65	6574	Fédération de Bretagne des batteries- fanfares	1 500	1 500
33 65	6574	La Passerelle	863 400	863 400
33 65	6574	Le Cercle	10 000	10 000
33 65	6574	Sonerien Ha Kanerien Vreizh	16 000	16 000
33 65	6574	Wild Rose	198 700	198 700
33 65	6574	Les Fondus déchaînés	0	6 000
40 65	6574	M.J.C. Plateau	116 000	116 000
40 65	6574	La Citrouille	116 000	401 000
		<i>dont l'aide au poste de la Directrice soit 60 000 €</i>		

<b><u>SUBVENTIONS AUX SPORTS</u></b>					
40	65	6574	Centre Municipal de Voile Saint-Brieuc	60 500	60 500
40	65	6574	Subvention Office des Sports	15 000	15 000
40	65	6574	Club Epave	2 750	2 750
40	65	6574	Club Olympique Briochin	15 000	50 000
40	65	6574	ASPTT	10 000	10 000
40	65	6574	Aviron club du Gouët	1 500	1 500
40	65	6574	MJC Plateau section kayak	1 500	1 500
<b><u>SUBVENTIONS SECTEUR JEUNESSE</u></b>					
40	65	6574	MJC Plateau (acompte poste animateur <sup>(*)</sup> )	20 000	20 000
40	65	6574	Le Cercle (acompte poste animateur <sup>(*)</sup> )	30 000	30 000
523	65	6574	MJC Plateau (acompte fonctionnement <sup>(*)</sup> )	10 000	10 000
523	65	6574	Le Cercle (acompte fonctionnement <sup>(*)</sup> )	32 500	32 500
<b><u>AUTRES</u></b>					
5	23	65735	SGPU	777 500	637 800
213	65	6574	Assoc. Education populaire Diwan BRO Saint-Brieuc	5 700	5 700
33	65	6574	La Passerelle (locations salles)	5 490	5 490

<sup>(\*)</sup> les montants correspondent au 1<sup>er</sup> acompte

- autorise Monsieur le Maire à signer les conventions d'objectifs et de moyens avec les organismes dont le montant annuel de la subvention est supérieur à 15 000 €.

RAPPORTEUR : M. DELOURME

Présents : 35	Pouvoirs : 3	Total : 38	Exprimés : 36
Voix Pour : 36	Voix Contre : 0	Abstention : 0	Ne prennent pas part au vote : 2
			(M. IBNYASSIN, M. BOURQUARD)

#### **4 - Budget de la Ville – Décisions modificatives d'ouverture et de transfert de crédits - Exercice 2009**

Le Conseil Municipal :

- décide d'adopter les autorisations spéciales d'ouvertures et de virements de crédits annexées à la délibération..

RAPPORTEUR : M. DELOURME

Présents : 35	Pouvoirs : 3	Total : 38	Exprimés : 30
Voix Pour : 30	Voix Contre : 0	Abstentions : 8	(M. LE BERE, Mme LEFAUCHEUR, Mme HUBERT, M. LE GUERN, Mme GACEL, M. IBNYASSIN, Mme GUYONNET, Mme MEYER)

#### **5 - Budget annexe de l'eau - Décisions modificatives d'ouverture et de transfert de crédits - Exercice 2009**

Le Conseil Municipal :

- adopte les autorisations spéciales d'ouverture de virements de crédits annexées à la délibération.

RAPPORTEUR : M. DELOURME

Présents : 34	Pouvoirs : 3	Total : 37	Exprimés : 37
Voix Pour : 37	Voix Contre : 0	Abstention : 0	

#### **6 - Budget annexe de l'assainissement - Décisions modificatives d'ouverture et de transfert de crédits - Exercice 2009**

Le Conseil Municipal adopte les autorisations spéciales d'ouverture et de virements de crédits annexées à la délibération.

RAPPORTEUR : M. DELOURME

Présents : 34	Pouvoirs : 3	Total : 37	Exprimés : 37
Voix Pour : 37	Voix Contre : 0	Abstention : 0	

### **7 - Budget annexe de l'eau - Budget Primitif – Exercice 2010**

Le Conseil Municipal adopte le Budget Primitif de l'eau pour l'exercice 2010, tel qu'annexé à la délibération.

RAPPORTEUR : M. DELOURME

Présents : 34

Pouvoirs : 3

Total : 37

Exprimés : 37

Voix Pour : 37

Voix Contre : 0

Abstention : 0

### **8 - Budget annexe de l'assainissement - Budget Primitif – Exercice 2010**

Le Conseil Municipal adopte le Budget Primitif de l'assainissement pour l'exercice 2010, tel qu'annexé à la délibération.

RAPPORTEUR : M. DELOURME

Présents : 33

Pouvoirs : 3

Total : 36

Exprimés : 36

Voix Pour : 36

Voix Contre : 36

Abstention : 0

### **9 - Budget annexe "affermage eau Ville de Plérin" - Budget Primitif – Exercice 2010**

Le Conseil Municipal adopte le Budget annexe pour l'affermage eau ville de Plérin pour l'exercice 2010, tel qu'annexé à la délibération.

RAPPORTEUR : M. DELOURME

Présents : 33

Pouvoirs : 3

Total : 36

Exprimés : 36

Voix Pour : 36

Voix Contre : 0

Abstention : 0

### **10 - Budget annexe des parkings - Budget Primitif – Exercice 2010**

Le Conseil Municipal adopte le Budget Primitif pour l'exercice 2010, tel qu'annexé à la délibération.

RAPPORTEUR : M. DELOURME

Présents : 33

Pouvoirs : 3

Total : 36

Exprimés : 29

Voix Pour : 29

Voix Contre : 0

Abstentions : 7 (M. LE BERE, Mme LE FAUCHEUR, Mme HUBERT, M. LE GUERN, Mme GACEL, Mme GUYONNET, Mme MEYER)

### **11 - Budget annexe fossoyage des cimetières – Budget Primitif – Exercice 2010**

Le Conseil Municipal adopte le budget primitif 2010 du budget annexe du fossoyage des cimetières, tel qu'annexé à la délibération.

RAPPORTEUR : M. DELOURME

Présents : 33

Pouvoirs : 3

Total : 36

Exprimés : 36

Voix Pour : 36

Voix Contre : 0

Abstention : 0

### **12 - Régie Municipale des pompes funèbres – Service extérieur - Budget Primitif – Exercice 2010**

Le Conseil Municipal adopte le Budget Primitif du service extérieur de la Régie Municipale des Pompes Funèbres, pour l'année 2010, tel qu'annexé à la délibération.

RAPPORTEUR : M. DELOURME

Présents : 33

Pouvoirs : 3

Total : 36

Exprimés : 36

Voix Pour : 36

Voix Contre : 0

Abstention : 0

### **13 - Régie Municipale des pompes funèbres – Crématorium - Budget Primitif – Exercice 2010**

Le Conseil Municipal adopte le Budget Primitif du crématorium de la Régie Municipale des Pompes Funèbres, pour l'année 2010, tel qu'annexé à la délibération.

RAPPORTEUR : M. DELOURME

Présents : 33

Pouvoirs : 3

Total : 36

Exprimés : 36

Voix Pour : 36

Voix Contre : 0

Abstention : 0

#### 14 - Budget annexe lotissement rue de Tréguex - Budget Primitif – Exercice 2010

Le Conseil Municipal adopte le budget primitif 2010 "Lotissement rue de Tréguex", tel qu'annexé à la délibération.

RAPPORTEUR : M. DELOURME

Présents : 35

Pouvoirs : 3

Total : 38

Exprimés : 38

Voix Pour : 38

Voix Contre : 0

Abstention : 0

#### 15 - Fixation des taux des impôts locaux – Année 2010

Le Conseil Municipal : décide de fixer les taux d'imposition des trois taxes communales pour 2010 comme suit :

	2010
Taxe d'Habitation	24,69 %
Foncier Bâti	26,36 %
Foncier Non Bâti	41,99 %

RAPPORTEUR : M. DELOURME

Présents : 37

Pouvoirs : 3

Total : 40

Exprimés : 40

Voix Pour : 32

Voix Contre : 8 (M. LE BERE, Mme LEFAUCHEUR, Mme HUBERT, M. LE GUERN, Mme GACEL, M. IBNYASSIN, Mme GUYONNET, Mme MEYER)

Abstention : 0

#### 16 - Taxe d'habitation – Modification du taux de l'abattement général à la base facultative – Passage 15% à 10%

Le Conseil Municipal :

- décide de ramener le niveau de l'abattement général à la base au taux de droit commun de 10%,
- précise que l'entrée en vigueur de cette mesure est soumise aux prescriptions de l'article 1639 A bis du Code Général des Impôts et que son application sera effective pour les taxes d'habitation émises à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011,
- charge Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

RAPPORTEUR : M. DELOURME

Présents : 37

Pouvoirs : 3

Total : 40

Exprimés : 40

Voix Pour : 32

Voix Contre : 8  
(M. LE BERE, Mme LEFAUCHEUR, Mme HUBERT, M. LE GUERN, Mme GACEL, M. IBNYASSIN, Mme GUYONNET, Mme MEYER)

Abstention : 0

#### 17 – TARIFS

##### a) Régie Municipale des Pompes Funèbres – Tarif Général 2010

Le conseil Municipal :

- adopte les dispositions tarifaires annexées à la délibération en ce qui concerne les prestations du service des pompes funèbres et du crématorium,
- décide que ce tarif sera applicable à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2010.

RAPPORTEUR : M. DELOURME

Présents : 38

Pouvoirs : 3

Total : 41

Exprimés : 39

Voix Pour : 39

Voix Contre : 0

Abstentions : 2 (M. LE BERE, Mme MEYER)

##### b) Concessions et opérations funéraires – Tarifs 2010

Le conseil municipal :

- adopte les dispositions tarifaires des concessions et opérations funéraires pour l'année 2010 telles que figurant au tableau annexé à la délibération,
- décide que ces nouveaux tarifs seront applicables du 1<sup>er</sup> janvier 2010.

RAPPORTEUR : M. DELOURME

Présents : 38

Pouvoirs : 3

Total : 41

Exprimés : 39

Voix Pour : 39

Voix Contre : 0

Abstentions : 2 (M. LE BERE, Mme MEYER)

### c) Espaces publics numériques – MEDIACAP – Tarifs 2010

Le Conseil Municipal adopte les dispositions tarifaires pour l'année 2010, telles que figurant au tableau annexé à la délibération.

RAPPORTEUR : M. DELOURME

Présents : 38

Pouvoirs : 3

Total : 41

Exprimés : 41

Voix Pour : 41

Voix Contre : 0

Abstention : 0

### d) Grande salle de Robien – Tarifs de location 2010

Le Conseil Municipal :

- adopte les dispositions particulières de location et les tarifs figurant au tableau annexé à la délibération,
- décide que ces nouveaux tarifs seront applicables du 1<sup>er</sup> janvier 2010.

RAPPORTEUR : M. DELOURME

Présents : 38

Pouvoirs : 3

Total : 41

Exprimés : 39

Voix Pour : 39

Voix Contre : 0

Abstentions : 2 (M. LE BERE, Mme MEYER)

### e) Salles municipales – Tarifs de location 2010

Le Conseil Municipal :

- adopte les tarifs 2010, ainsi que les dispositions particulières relatives aux locations des salles municipales applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010, conformément au tableau ci-annexé à la délibération,
- dit que le tarif "été" s'applique du 1<sup>er</sup> mai au 15 octobre et le tarif "hiver" du 1<sup>er</sup> janvier au 30 avril et du 16 octobre au 31 décembre .

RAPPORTEUR : M. DELOURME

Présents : 37

Pouvoirs : 3

Total : 40

Exprimés : 38

Voix Pour : 38

Voix Contre : 0

Abstentions : 2 (M. LE BERE, Mme MEYER)

### f) Ludothèque – Tarifs 2010

Le Conseil Municipal :

- adopte pour l'année 2010 les tarifs suivants pour l'abonnement à la ludothèque, ainsi que la mise en place d'une caution pour l'emprunt des jeux de grandes dimensions,

#### **ABONNEMENT ANNUEL :**

- Pour les familles domiciliées à SAINT-BRIEUC, un tarif unique de **10 €**
- Pour les familles bénéficiant de minima sociaux domiciliées à SAINT-BRIEUC, de **5 €**
- Pour les familles domiciliées hors commune, de **20 €**
- Pour les associations et les institutions, de **40 €**

#### **CAUTION POUR LES JEUX DE GRANDES DIMENSIONS : 100 €**

**EMPRUNT DE JOUETS OU JEUX** : 2 jeux pour une durée 3 semaines

**EMPRUNT DE GRANDE DIMENSION** : 5 jeux pour 3 jours

- décide que ces tarifs seront applicables à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2010.

RAPPORTEUR : M. DELOURME

Présents : 37

Pouvoirs : 3

Total : 40

Exprimés : 38

Voix Pour : 38

Voix Contre : 0

Abstentions : 2 (M. LE BERE, Mme MEYER)

### g) Structures Petite Enfance – Tarifs 2010 pour l'accueil occasionnel dit d'urgence

Le Conseil municipal :

- fixe à 1 € le tarif horaire unique pour l'accueil très occasionnel et d'urgence de l'année 2010,
- décide que ces tarifs seront applicables à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2010.

RAPPORTEUR : M. DELOURME

Présents : 37

Pouvoirs : 3

Total : 40

Exprimés : 38

Voix Pour : 38

Voix Contre : 0

Abstentions : 2 (M. LE BERE, Mme MEYER)

### h) Locations de centres de vacances – Tarifs 2010

Le Conseil Municipal :

- adopte pour l'année 2010 la grille tarifaire ci -dessous pour la location des centres de vacances de la Ville de SAINT-BRIEUC hors période d'été .

	<u>2010</u>
<b>A - Pique-Nique dans le parc</b>	
. Droit d'entrée pour tout groupe association ou école	<b>12 €</b>
<b>B - Ouverture des bâtiments (par jour de 0 à 24 h)</b>	<b>50 €</b>
. Avec possibilité d'utilisation de matériel : tables, chaises, etc...	
. Droit d'entrée :	
<b>C - Droit d'entrée et utilisation de la cuisine et du chauffage</b>	
. Dépenses de gaz selon le relevé du compteur (m3)	<b>2.61 €</b>
. Forfait journalier par jour et par personne	<b>1.10 €</b>
<b>D - Utilisation des locaux de nuit</b>	
. Par nuit et par personne (le nettoyage des draps fournis est à la charge du groupe)	<b>7.45 €</b>
<b>* Pour tout groupe inférieur à 8 personnes dormant, le forfait journalier sera appliqué</b>	<b>50 €</b>
<b>E - Utilisation du téléphone</b>	
. l'unité	<b>0.35 €</b>
<b>F - Remplacement du petit matériel détérioré ou perdu</b>	
<b>Prix à l'unité :</b> Petite cuillère = 2.40 € Grande cuillère = 3.15 € Fourchette = 3.15 € Couteau = 3.15 € Assiette = 3.90 € Verre = 1.65 € Drap 1 personne = 7.70 €	
<b>G - Heure Ménage</b>	<b>11.85 €</b>

- décide que ces tarifs seront applicables à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2010.

RAPPORTEUR : M. DELOURME

Présents : 37

Pouvoirs : 3

Total : 40

Exprimés : 38

Voix Pour : 38

Voix Contre : 0

Abstentions : 2 (M. LE BERE, Mme MEYER)

## i) Installations sportives briochines – Tarifs 2010

Le Conseil Municipal :

- décide l'application de la tarification des équipements sportifs municipaux à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010, telle qu'énumérée ci-dessous :

### 1 - gymnases et salles de sport

<b>tarif horaire</b>	
clubs corporatifs	4.40€
Universités	Gratuit
Scolaires	Gratuit
associations sportives	Gratuit
Scolaires et associations non Briochines	13.40 €

### 2 - Patinodrome:

<b>tarif horaire</b>	
associations sportives hors commune	16.10€
associations sportives, scolaires, universitaires	Gratuit

### 3 - Tennis stade Hélène Boucher

<b>tarif horaire</b>	
tout utilisateur	Gratuit

### 4- Boulodrome

<b>tarif horaire</b>	
associations sportives hors commune	4.10€
associations sportives briochines	Gratuit

### 5 - Piste d'athlétisme Hélène Boucher

<b>tarif horaire</b>	
scolaires, collèges, universitaires briochins	Gratuit
Centre d'entraînement départemental	Gratuit
Associations ou scolaires hors commune	26€
Lycées briochins	Gratuit

### 6 - Salle Galaxie- Espace Steredenn

<b>configuration</b>	<b>Association locale</b>	<b>Association extérieure</b>	<b>Organisateur de spectacle</b>
Base avec gradins	<b>715€</b>	<b>1 090€</b>	<b>1 805€</b>
suppression gradins télescopiques <b>ou</b> loges	<b>900€</b>	<b>1 540€</b>	<b>2 155€</b>
suppression gradins télescopiques <b>et</b> loges	<b>1 168€</b>	<b>1 805€</b>	<b>2 705€</b>

spectacle: suppression d'un gradin télescopique <b>ou</b> loges, protection du sol	<b>1 805€</b>	<b>2 193€</b>	<b>3 255€</b>
spectacle: suppression d'un gradin télescopique <b>et</b> loges, protection du sol	<b>2 630€</b>	<b>2970€</b>	<b>3 786€</b>

- décide que les associations sportives briochines ont droit à une mise à disposition gratuite annuelle de la salle galaxie pour l'organisation d'une manifestation, hors calendrier fédéral, non cumulable avec la gratuité dont elles peuvent bénéficier pour l'utilisation de la grande salle de Robien.

RAPPORTEUR : M. DELOURME

Présents : 37

Pouvoirs : 3

Total : 40

Exprimés : 38

Voix Pour : 38

Voix Contre : 0

Abstentions : 2 (M. LE BERE, Mme MEYER)

#### **j) Tarifs 2010 – Musée d'art et d'histoire, bibliothèques, archives municipales**

Le Conseil Municipal :

- approuve les dispositions tarifaires pour l'année 2010 telles que figurant aux tableaux annexés à la délibération,
- décide que ces dispositions tarifaires seront applicables à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2010.

RAPPORTEUR : M. DELOURME

Présents : 37

Pouvoirs : 3

Total : 40

Exprimés : 38

Voix Pour : 38

Voix Contre : 0

Abstentions : 2 (M. LE BERE, Mme MEYER)

#### **k) Direction Générale des Services Techniques Municipaux – Catalogue des tarifs pour l'année 2010.**

Le Conseil Municipal :

- adopte le catalogue des tarifs des services techniques municipaux tels que figurant en annexe à la délibération,
- décide que ces dispositions seront applicables à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2010.

RAPPORTEUR : M. DELOURME

Présents : 37

Pouvoirs : 3

Total : 40

Exprimés : 38

Voix Pour : 38

Voix Contre : 0

Abstentions : 2 (M. LE BERE, Mme MEYER)

#### **l) Eau et assainissement – Abonnés de Saint-Brieuc – Redevances et tarifs 2010**

Le Conseil Municipal :

- fixe les tarifs de l'eau et de l'assainissement pour l'année 2010 aux valeurs suivantes :

RAPPORTEUR : M. DELOURME

Présents : 37

Pouvoirs : 3

Total : 40

Exprimés : 40

Voix Pour : 40

Voix Contre : 0

Abstention : 0

#### **m) Eau et assainissement – Prix de vente de l'eau en gros – Prix de traitement d'épuration – Collectivités raccordées – Année 2010**

Le Conseil Municipal :

- fixe le **tarif 2010 de vente d'eau "en gros"**, aux collectivités distributrices partenaires de Saint-Brieuc (Plérin, Ploufragan, Syndicat Départemental d'Alimentation en Eau Potable, Syndicat Mixte du Tertre de Montorin) à **0,400 € H.T. /m<sup>3</sup>**,
- précise que ce tarif se décompose en :
  - 6% pour la part protection de la ressource
  - 26% pour la part barrage (remboursement annuité et exploitation)
  - 68% pour la part traitement, refoulement et stockage,

- fixe le **tarif 2010 du traitement d'épuration**, sur le site de la station d'épuration du Légue pour les collectivités partenaires de Saint-Brieuc (Plérin, Ploufragan, Saint-Julien et le Sivom de la Baie) à **0,600 € H.T. /m<sup>3</sup>**,
- précise qu'en application des conventions, un bilan technique, administratif et financier sera présenté aux représentants des collectivités partenaires:

RAPPORTEUR : M. DELOURME

Présents : 37

Pouvoirs : 3

Total : 40

Exprimés : 40

Voix Pour : 40

Voix Contre : 0

Abstention : 0

#### n) Affaires commerciales – Tarifs 2010

Le Conseil Municipal :

- adopte le catalogue des tarifs relatifs au service des affaires commerciales stiel que figurant en annexe de la délibération.
- décide que ces dispositions seront applicables à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2010.

RAPPORTEUR : M. DELOURME

Présents : 37

Pouvoirs : 3

Total : 40

Exprimés : 38

Voix Pour : 38

Voix Contre : 0

Abstentions : 2 (M. LE BERE, Mme MEYER)

#### o) Intervention de dératisation, désinsectisation, désinfection - Tarifs Année 2010

Le Conseil Municipal :

- adopte les dispositions tarifaires suivantes pour l'année 2010 en ce qui concerne les interventions liées à la dératisation, la désinsectisation, la désinfection :

	<b>Tarifs 2010 (€) (frais de personnel, de produits)</b>
<b>A – Dératisation :</b> (rats et souris)	
- Interventions au bénéfice du particulier, forfait	<b>21</b>
- Interventions dans les immeubles collectifs, entreprises commerciales, industrielles et agricoles, administrations, forfait	<b>62</b>
<b>B – Désinfection :</b>	
a) <u>Opérations concernant les maladies contagieuses prévues par le Code de la Santé Publique :</u>	
- Désinfection en surface des locaux	<b>Gratuit</b>
b) <u>Opérations concernant les maladies non prévues par le Code de la Santé Publique, demandées spontanément :</u>	
- Particuliers et autres collectivités :	
<b>Surface traitée = S</b>	
- <b>Pour S ≤ 20 m<sup>2</sup></b>	
forfait.....	<b>26</b>
- <b>20 m<sup>2</sup> &lt; S ≤ 60 m<sup>2</sup></b>	
forfait.....	<b>52</b>
- <b>60 m<sup>2</sup> &lt; S ≤ 100 m<sup>2</sup></b>	
forfait.....	<b>78</b>
- <b>Pour S &gt; 100 m<sup>2</sup></b>	
forfait.....	<b>104</b>
<b>C – Désinsectisation :</b>	
a) <u>Opérations de destruction des insectes dans les locaux :</u>	
<b>Surface traitée = S</b>	
- <b>Pour S ≤ 20 m<sup>2</sup></b>	
forfait.....	<b>26</b>

- 20 m <sup>2</sup> < S ≤ 60 m <sup>2</sup> forfait.....	52
- 60 m <sup>2</sup> < S ≤ 100 m <sup>2</sup> forfait.....	78
- Pour S > 100 m <sup>2</sup> forfait.....	104
b) <u>Interventions de destruction de nids de guêpes :</u>	21

- décide que ces dispositions seront applicables à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2010.

RAPPORTEUR : M. DELOURME

Présents : 37

Pouvoirs : 3

Total : 40

Exprimés : 38

Voix Pour : 38

Voix Contre : 0

Abstentions : 2 (M. LE BERE, Mme MEYER)

### 18 - Recensement de la population 2010 – Création d'emplois non-titulaires d'agents recenseurs

Le Conseil Municipal :

- décide de créer 10 emplois d'agents recenseurs pourvus par des agents non titulaires au cours de la période comprise entre le janvier et le et le 2 mars 2010,
- dit que ces agents seront recrutés au regard de leur capacité à exercer la mission à réaliser,
- dit que la rémunération brute de ces agents non titulaires s'effectuera sur les bases suivantes :
  - Résidence principale  
[feuille de logement + bulletin(s) individuel(s) à remplir].....4,00 €
  - Résidence secondaire, logement occasionnel ou vacant  
(feuille de logement à remplir) .....1,00 €
  - Prime de formation..... 43,00 €
  - Prime / Frais de déplacement.....230,00 €
  - Prime de tournée de reconnaissance (repérage des adresses et du nombre de logements, dépôt de courriers d'information dans les boîtes aux lettres).....130,00 €
  - Prime de fin de collecte  
(réalisation complète de la collecte, retour des imprimés en mairie, remplissage des cahiers de tournée et des bordereaux d'adresses).....345,00 €

En cas de désistement d'un agent avant le terme de sa mission, celui-ci percevra la prime pour les déplacements au prorata du nombre de logements qu'il aura recensés. Un agent travaillant jusqu'à la fin de sa mission mais sur un nombre de logements moindre percevra la prime pour les déplacements et la prime de fin de collecte au prorata du nombre de logements enquêtés. Un agent reprenant des logements d'un autre secteur percevra la prime versée au titre des déplacements au prorata du nombre de logements supplémentaires.

Le salaire brut est estimé à environ 1 400 € par agent pour l'ensemble de la mission (somme dépendant en partie du nombre de logements à traiter et de la nature des résidences).

Pour garantir un salaire en rapport avec le nombre de logements de l'échantillon Insee, les "logements manquants" seront rémunérés sur la base tarifaire des logements vacants. Des logements peuvent en effet se révéler manquants suite à une erreur d'échantillonnage ou à une modification récente de la nature des bâtiments (habitation transformée en bureaux, logement momentanément inhabité pour cause de travaux...);

- Autorise en conséquence, Monsieur le Maire à procéder au recrutement des agents recenseurs.

RAPPORTEUR : Mme BLEVIN

Présents : 37

Pouvoirs : 3

Total : 40

Exprimés : 40

Voix Pour : 40

Voix Contre : 0

Abstention : 0

### 19 - Personnel municipal - Détermination des taux de promotion pour les avancements de grade - Année 2010

Le Conseil Municipal :

- décide de fixer les ratios d'avancement de grade pour l'ensemble des grades des catégories A et B au taux de 25 % , grade de technicien principal excepté pour lequel le ratio est établi à 35%,
- décide de fixer les ratios d'avancement de grade des agents de la catégorie C ainsi qu'il suit :

Grade d'Avancement	Ratios	Grade d'Avancement	Ratios
<b>Filière Administrative</b>		<b>Filière médico-sociale</b>	
Adjoint Admin. Ppal 1 <sup>ère</sup> cl.	25 %	Auxiliaire Puér. Ppal 1 <sup>ère</sup> cl.	25 %
Adjoint Admin. Ppal 2 <sup>ème</sup> cl.	40 %	Auxiliaire Puér. Ppal 2 <sup>ème</sup> cl.	25 %
Adj. Administratif 1 <sup>ère</sup> cl.	100 %	Auxiliaire Soins. Ppal 1 <sup>ère</sup> cl.	25 %
		Auxiliaire Soins Ppal 2 <sup>ème</sup> cl.	25 %
<b>Filière Animation</b>		<b>Filière Sociale</b>	
Adjoint Anim. Ppal 1 <sup>ère</sup> cl.	25%	ATSEM Ppal 1 <sup>ère</sup> cl.	25 %
Adjoint Anim. Ppal 2 <sup>ème</sup> cl.	25 %	ATSEM Ppal 2 <sup>ème</sup> cl.	25 %
Adjoint Animation 1 <sup>ère</sup> cl.	100 %	Agent Social Ppal 1 <sup>ère</sup> cl.	25 %
		Agent Social Ppal 2 <sup>ème</sup> cl.	25 %
<b>Filière Technique</b>		Agent social de 1 <sup>ère</sup> cl.	100 %
Agent de maîtrise Principal	25 %	<b>Filière sportive</b>	
Adj. Technique Ppal 1 <sup>ère</sup> cl.	25 %	Opérateur principal APS	25 %
Adj. Technique Ppal 2 <sup>ème</sup> cl.	36 %	Opérateur qualifié APS	25 %
Adj. Technique de 1 <sup>ère</sup> classe	100 %		
<b>Filière Culturelle</b>			
Adj. Patrimoine Ppal 1 <sup>ère</sup> cl.	25 %		
Adj. Patrimoine Ppal 2 <sup>ème</sup> cl.	25 %		
Adj. Patrimoine de 1 <sup>ère</sup> classe	100 %		

- dit qu'une Commission Administrative Paritaire exceptionnelle pourra se réunir en juin de chaque année afin d'examiner la situation des agents de catégorie C admis entre le 1<sup>er</sup> décembre et le 30 mai à l'un des examens professionnels suivants :
  - Adjoint Administratif de 1<sup>ère</sup> classe
  - Adjoint Technique de 1<sup>ère</sup> classe
  - Adjoint d'animation de 1<sup>ère</sup> classe
  - Adjoint du patrimoine de 1<sup>ère</sup> classe.

RAPPORTEUR : Mme BLEVIN

Présents : 38

Pouvoirs : 3

Total : 41

Exprimés : 41

Voix Pour : 41

Voix Contre : 0

Abstention : 0

### 20- Système d'Information Géographique – Renouvellement du partenariat SIG intercommunal entre Saint-Brieuc Agglomération et les communes de l'Agglomération

Le Conseil Municipal :

- approuve les termes de la convention concernant la poursuite du partenariat SIG intercommunal pour le partage des données géographique et le développement de nouveaux outils de publication auprès du grand public via internet en 2013,
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention ci-annexée à la délibération.
- dit que le montant de la participation de la Ville de Saint-Brieuc pour la mise en œuvre d'un site internet pour le grand public s'élève à 26 733.72 €.

RAPPORTEUR : Mme BLEVIN

Présents : 38

Pouvoirs : 3

Total : 41

Exprimés : 41

Voix Pour : 41

Voix Contre : 0

Abstention : 0

**21 - Approvisionnement en carburant des véhicules de Saint-Brieuc Agglomération sur le site municipal de Douvenant**

Le Conseil Municipal :

- approuve les termes de la convention relative à l'approvisionnement des véhicules de Saint-Brieuc Agglomération sur le site municipal de Douvenant,
- précise que la date d'effet de cette convention est le 1<sup>er</sup> janvier 2008,
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention annexée à la délibération.

RAPPORTEUR : M. GUENIFFEY

Présents : 38

Pouvoirs : 3

Total : 41

Exprimés : 41

Voix Pour : 41

Voix Contre : 0

Abstention : 0